



Fideliance Audit

105-109 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 43 80 10 98

www.fideliance.fr

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE SEINE SAINT DENIS « CIDFF93 »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège Social

1 rue Pierre et Marie CURIE
93120 – LA COURNEUVE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France – Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris SAS
au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 – TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674*

Fideliance Audit est un membre indépendant de Crowe. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Fideliance Audit n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe ou d'un autre membre du réseau.

© 2026 Fideliance audit

Audit | Commissariat aux comptes | Evaluation | RSE

A l'Assemblée Générale de L'ASSOCIATION CIDFF93,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE SEINE SAINT DENIS – « CIDFF93 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changements de méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

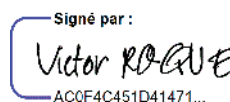
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
FIDELIANCE AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Victor ROQUE

Signé par :

AC0F4C451D41471...

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	13 769	9 538	4 230	0,77	7 127	1,24
Immobilisations financières						
. Participations	1 098		1 098	0,20	1 083	0,19
. Autres immobilisations financières	40		40	0,01	40	0,01
TOTAL (II)	14 907	9 538	5 368	0,98	8 250	1,44
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	111 194		111 194	20,34	39 093	6,81
. Autres créances	60 720		60 720	11,11	95 740	16,68
Charges constatées d'avance	1 808		1 808	0,33	1 743	0,30
Disponibilités	367 549		367 549	67,24	429 172	74,77
TOTAL (III)	541 271		541 271	99,02	565 748	98,56
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	556 178	9 538	546 639	100,00	573 998	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	65 000	11,89	65 000	11,32
Report à nouveau	292 411	53,49	279 923	48,77
Excédent ou déficit de l'exercice	3 149	0,58	12 488	2,18
Situation nette (sous total)	360 560	65,96	357 411	62,27
Subventions d'investissement	1 819	0,33	3 786	0,66
TOTAL (I)	362 379	66,29	361 197	62,93
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	6 856	1,25	28 605	4,98
TOTAL (II)	6 856	1,25	28 605	4,98
PROVISIONS				
Provisions pour risques			23 650	4,12
Provisions pour charges	27 205	4,98	25 047	4,36
TOTAL (III)	27 205	4,98	48 697	8,48
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 249	2,42	14 669	2,56
Dettes fiscales et sociales	135 450	24,78	88 864	15,48
Autres dettes			46	0,01
Produits constatés d'avance	1 500	0,27	31 920	5,56
TOTAL (IV)	150 199	27,48	135 499	23,61
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	546 639	100,00	573 998	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 15/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		145		0,01		70		0,01		75		107,14	
Ventes de biens et services													
- Ventes de prestations de services		190 685		19,48		161 342		20,36		29 343		18,19	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		736 289		75,22		558 555		70,50		177 734		31,82	
- Ressources liées à la générosité du public													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		23 650		2,42		3 745		0,47		19 905		531,51	
Utilisations des fonds dédiés		21 748		2,22		59 105		7,46		-37 357		-63,19	
Autres produits		4 529		0,46		1 426		0,18		3 103		217,60	
Total des produits d'exploitation (I)		977 046		99,82		784 242		98,99		192 804		24,58	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Autres achats et charges externes		62 480		6,38		56 744		7,16		5 736		10,11	
Impôts, taxes et versements assimilés		34 472		3,52		24 974		3,15		9 498		38,03	
Salaires et traitements		607 546		62,07		494 690		62,44		112 856		22,81	
Cotisations sociales		262 295		26,80		160 917		20,31		101 378		63,00	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 684		0,48		5 271		0,67		-587		-11,13	
Dotations aux provisions		2 158		0,22		29 116		3,67		-26 958		-92,58	
Reports en fonds dédiés						8 000		1,01		-8 000		-100,00	
Autres charges		2 058		0,21		82		0,01		1 976		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		975 692		99,68		779 794		98,42		195 898			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 355		0,14		4 448		0,56		-3 093		-69,53	
PRODUITS FINANCIERS:													
Autres intérêts et produits assimilés		1 794		0,18		4 673		0,59		-2 879		-61,60	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et													
Total des produits financiers (III)		1 794		0,18		4 673		0,59		-2 879		-61,60	
CHARGES FINANCIERES:													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement et													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 794		0,18		4 673		0,59		-2 879		-61,60	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		3 149		0,32		9 121		1,15		-5 972		-65,47	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:													
Total des produits exceptionnels (V)						3 367		0,42		-3 367		-100,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:													
Total des charges exceptionnelles (VI)													
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						3 367		0,42		-3 367		-100,00	
Total des produits (I + III + V)		978 841		100,00		792 282		100,00		186 559		23,50	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
------------------------------	---	--	---	--	-----------------------------------	---

Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	975 692	99,68	779 794	98,42	195 898	25,12
EXCEDENT OU DEFICIT	3 149	0,32	12 488	1,58	-9 339	-74,77

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

PREAMBULE

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Seine Saint Denis, CIDFF93, est une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée le 20/08/1982, avec pour objectif : d'informer les femmes et les familles sur leurs droits, de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF93 utilise de nombreux dispositifs pour intervenir comme :

Des permanences juridiques :

- Pour mettre à disposition toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé

Un accueil

- Pour l'écoute en général
- Pour transmettre de l'information gratuite sur plusieurs champs de compétences (brochures, fiches informatives...)
- Pour favoriser l'accès aux Droits

Des actions sur le terrain en collaboration avec l'ensemble des partenaires implantés sur le territoire,

- Pour favoriser l'accès à l'emploi notamment par de l'accompagnement individualisé
- Pour sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes...
- Pour proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, aux femmes victimes de violences...

Le FNCIDFF pour faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Des compétences : L'équipe du CIDFF93 est notamment composée de plusieurs juristes salarié.e.s titulaires d'un diplôme universitaire.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 546 639 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 149 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association CIDFF 93 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC N° 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application du règlement ANC n° 2018-06 pour le premier exercice d'application n'a pas d'incidence sur les comptes à l'ouverture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- Immobilisations incorporelles :
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
 - Site Internet Linéaire sur 1 à 3 ans,
- Immobilisations corporelles :
 - Travaux, Agencements, Aménagements Linéaire sur 10 ans
 - Matériels de bureau Linéaire sur 3 ans,
 - Matériels informatiques Linéaire sur 3 ans,
 - Mobiliers de bureau acquis Linéaire sur 10 ans

Rémunération des dirigeants

Tous les dirigeants, étant bénévoles, aucun membre du bureau ne reçoit de rémunération

Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 500 € HT.

Evènements post-clôture

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

Changements de méthode

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ils sont également conformes au règlement ANC 2023-03 qui vient modifier le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations et fondations).

Pour se conformer à la nouvelle présentation des comptes,

- les charges constatées d'avance 2024 sont présentées dans la colonne comparative 2024 dans le poste " Créances ".

Les charges et produits exceptionnels sont reclassés en 2025 dans le résultat d'exploitation

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés sont mentionnés en engagement financiers donnés, et par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue sur un logiciel d'évaluation du passif social sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité INSEE 2015-2017 et salaire brut annuel)
- Données spécifiques à la structure : Le taux de charges sociales et fiscales retenu est de 35%. Compte tenu de la stabilité de l'équipe, aucun turn over n'a été retenu pour l'ensemble du personnel. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds retenu est de 3.38% (inflation comprise).

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé net = 5 368 E

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	17 214	1 787	5 233	13 768
Immobilisations financières	1 123	15		1 138
TOTAL	18 337	1 802	5 233	14 907

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	13 768	9 538	4 230	3 ans
Titres immobilisés	1 138		1 138	Non amortissable
TOTAL	14 907	9 538	5 368	

Etat des créances = 173 722 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Produits à recevoir	111 194	111 194	
Subventions d'exploitation à recevoir	60 720	60 720	
Autre créances			
Charges constatées d'avances	1 808	1 808	
TOTAL	173 722	173 722	

Produit à recevoir :

Il s'agit de prestations effectuées sur l'exercice 2025 à percevoir en 2026.

Subventions d'exploitation :

Il s'agit de subventions essentiellement accordées au titre de 2025 restant à percevoir en 2026.

Charges constatées d'avances :

Il s'agit de charges payées en 2025, mais se rapportant à l'exercice 2026.

Trésorerie = 367 549 E

L'association dispose d'un compte courant et d'un Livret A

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Compte courant	283 644	347 040
Livret A	83 905	82 133
Caisse		
TOTAL	367 549	429 172

L'association dispose de réserves en trésorerie suffisantes pour couvrir 4 mois et demi de salaires et charges sociales afférentes.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds Associatifs = 362 379 E

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	50 000				50 000
Réserves	15 000				15 000
Report à nouveau	279 923	12 488	12 488		292 411
Excédent ou déficit de l'exercice	12 488		3 149	12 488	3 149
Situation nette	357 411	12 488	15 637	12 488	360 560
Situation nette dont générosité du public					
Subventions d'investissement brute	10 100				10 100
Reprise Subventions d'investissement	- 6 314		- 1 967		- 8 281
TOTAL	3 786		- 1 967		1 819
TOTAL dont générosité du public	361 197	12 488	13 670	12 488	362 379

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024, L'excédent comptable de l'exercice 2024 pour 12 488 € a été affecté en report à nouveau.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2025 se traduit par un excédent comptable de 3 149 € décomposé comme suit :

- Résultat lié aux activités : 1 355 €
- Résultat financier : 1 794 €
- Résultat exceptionnel : 0 €

Subvention d'investissement accordée 10 100 E

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
FONDATION ORANGE	INVEST INFORMATIQUE	10 100			10 100
TOTAL		10 100			10 100

La fondation Orange a accordé une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériels informatiques.

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
FONDATION ORANGE	INVEST	6 314	1 967		8 281
TOTAL		6 314	1 967		8 281

La subvention est rapportée au résultat au même rythme que la dotation aux amortissements du matériel informatique financé.

Fonds dédiés = 6 856 E

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement : 6 856 E

Il s'agit de provisions sur engagement à réaliser correspondant à la fraction non consommée de recettes affectées en raison des engagements pris à l'égard des tiers.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Conseil départemental -projet femmes sourdes	0			0	
DRDFE VAN info femmes JOP	13 000		13 000	0	
CITE EDUCATIVE AUBERVILLIERS	0		0	0	
Conseil départemental -projet femmes sourdes	7 000		585	6 415	
ORANGE- Tickets de métro	605		164	441	
CONSEIL DPTAL TOUTESPORT	3 000		3 000	0	
DRDFE - action jeune&fe	5 000		5 000	0	
TOTAL	28 605	0	21 749	6 856	

Provisions = 27 205 E

Provision pour risques et charges : 27 205 E

Il s'agit notamment de provisions pour différents risques, notamment l'engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite, provisionnées dans les comptes pour 27 205 €.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour risque Prime Ségur 08-2024 chargée	23 650	0	23 650	0
S/TOTAL I	23 650	0	23 650	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	25 047	2 158		27 205
TOTAL Provisions pour risques et charges	48 697	2 158		27 205

En application de la nouvelle loi votée en août 2024, concernant les nouvelles modalités d'application de la prime Ségur en rétroactif à compter d'août 2024, une provision avait été calculée pour l'ensemble des salariés du CIDFF. La régularisation a été intégrée sur les paies de février 2025.

Etat des dettes = 150 199 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 249	13 249		
Dettes fiscales et sociales	135 450	135 450		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
TOTAL	150 199	150 199		

Fournisseurs :

Il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2025 et qui seront réglées en 2026.

Dettes fiscales et sociales :

Ce poste est composé pour l'essentiel de charges de personnel relatives au 4ème trimestre 2025.

Produits constatés d'avance

Il s'agit de subventions perçues en 2025 mais accordées au titre de 2026.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources de l'association = 977 046 E

Les cotisations de l'association = 145 E

Les ressources internes de l'association = 190 685 E

On constate une augmentation des subventions accordées entre 2025 et 2024.

Ressources internes	2025	2024
Ateliers & Actions	58 720	25 650
Association SOS Femmes	32 817	34 451
ASS AFPAD	6 996	4 340
Diverses Permanences CDAD	2 990	2 760
Marchés publics Conseil départemental	-	5 000
CDAD Blanc Mesnil	5 290	5 750
Marchés publics Saint Denis	59 400	61 600
Marchés publics Est Ensemble	24 471	21 791
Divers participations		
TOTAL	190 685	161 342

Les subventions de fonctionnement liées à des projets = 736 289 E

Subventions	2025	2024
Subventions communales	196 524	196 155
Subventions Conseil régional IDF	10 000	
Subvention Conseil Départemental	117 000	57 000
Subventions Etat	367 537	303 400
Droits des Femmes	206 692	143 720
Etat - Cohésion sociale	70 845	69 680
Etat - FIPD	90 000	90 000
Subventions DRIETS	43 262	
Autres subventions		2 000
Quote part subvention rapportée au résultat	1 967	
TOTAL	736 289	558 555

L'association a obtenu des subventions de partenaires provenant de nombreuses villes du département de Seine saint Denis, nouvellement et habituellement intéressés par ses activités et ayant signés des conventions triennales pour beaucoup.

Autres produits d'exploitation = 49 927 E

Autres charges d'exploitation	2025	2024
- Reprise sur Provision pour risques et charges	23 650	3 745
- Reprise sur Provision sur fonds dédiés	21 748	59 105
- Autres produits div. Gestion courante	4 529	1 426
TOTAL	49 927	64 276

La Reprise de provision pour risques concerne l'annulation de la provision de la prime Ségur en rétroactif à compter d'août 2024, calculée pour l'ensemble des salariés du CIDFF. La régularisation a été intégrée sur les paies de février 2025.

Les dépenses de l'association = 975 692 E**Les Achats = 6 200 E**

Achats	2025	2024
- Eau, Gaz, Electricité	1 759	1 423
- Alimentation	199	85
- Produits d'entretien et petits matériels	2 840	1 576
- Fournitures administratives et de bureau	1 403	2 202
TOTAL	6 200	5 344

Les achats représentent pour l'essentiel des achats de diverses fournitures de bureau et informatiques.

Services extérieurs = 21 183 E

Services extérieurs	2025	2024
- Sous-traitance	9 200	4 120
- Entretien & Maintenance	7 656	5 956
- Primes d'assurances	1 743	1 542
- Documentation	1 235	1 271
- Frais de formation	1 349	3 058
- Autres frais divers	0	2 898
TOTAL	21 183	18 845

Les services extérieurs sont essentiellement composés de dépenses liées à l'entretien et la maintenance informatique.

Autres services extérieurs = 35 097 E

Autres services externes	2025	2024
- Honoraires & Frais communications	27 694	22 916
- Mission Réception déplacement	1 062	1 453
- Télécommunications	4 071	2 412
- Services bancaires	1 070	904
- Cotisations diverses & certifications	1 200	4 869
TOTAL	35 097	32 554

Les autres services extérieurs sont composés notamment des honoraires des différents intervenants, de l'Expert-comptable et du Commissaire aux Comptes et de communications. L'ensemble des charges de structure reste maîtrisé par rapport à l'année 2024.

Impôt et taxes = 34 472 E

Impôts et taxes	2025	2024
- Taxe sur les salaires	29 793	22 076
- Formation professionnelle continue	4 679	2 898
TOTAL	34 472	24 974

Les impôts correspondent à la taxe formation continue. A noter l'imputation d'une franchise sur la Taxe sur les salaires permettant une économie significative pour l'association.

Charges de personnel = 869 840 E

Charges de personnel	2025	2024
Total Salaires et traitements	605 956	494 690
Charges sociales patronales (hors prov CP)	211 428	135 875
Ratio chges sociales Taxes / sal bruts & primes	40.5%	32.5%
- Autres charges de personnel (Transport)	24 518	14 541
- Médecine du travail	5 750	2 405
- Autres charges de personnel	16 678	8 097
TOTAL coût chargé 1	869 840	655 607
<i>Provision prime Ségur 2024</i>	-23 650	23 650
TOTAL coût chargé 2	846 190	679 257
<i>Subvention revalorisation & prime Ségur</i>	- 77 242 €	- 18 720
TOTAL coût chargé 3	768 948	660 537

L'effectif salarié de l'association est, au 31 décembre 2025, de 20 personnes, et représente 16.51 équivalent temps plein sur l'année 2024 (contre 14.88 en 2024, 14.19 en 2023 et 13.81 ETP en 2022).

Autres charges d'exploitation = 8 900 E

Autres charges d'exploitation	2025	2024
- Dotation aux amortissements	4 684	5 271
- Dotation Provision pour risque et charges	2 158	29 116
- Dotation sur engagement à réaliser		8 000
- Autres charges de gestion courante	2 058	82
TOTAL	8 900	42 469

- Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à un montant total de 4 684 €.
- La dotation aux provisions correspond à la variation concernant l'évaluation de l'indemnité de départ en retraite au 31/12/2025.
- Enfin, les charges courantes correspondent à une régularisation d'une provision de subvention contrat franc qui ne sera pas perçue

Résultat financier = 1 794 E

Résultat financier	2025	2024
- Produits financiers	1 794	4 673
- Charges financières		
TOTAL	1 794	4 673

- Les produits financiers correspondent aux intérêts et produits des participations.

Résultat exceptionnel = - E

Résultat exceptionnel	2025	2024
- Produits exceptionnels		3 367
- Charges exceptionnelles		
TOTAL	-	3 367

Les charges et produits exceptionnels sont reclassés en 2025 dans le résultat d'exploitation